

T3

Les Compagnies Loblaw limitée
Troisième trimestre 2005
Rapport aux actionnaires
40 semaines terminées
le 8 octobre 2005

Table des matières

- 1** Rapport aux actionnaires
- 3** Rapport de gestion
- 18** États consolidés des résultats
- 18** États consolidés des bénéfices non répartis
- 19** Bilans consolidés
- 20** États consolidés des flux de trésorerie
- 21** Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

Loblaw[™]
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Énoncés Prospectifs

Le présent rapport trimestriel de Les Compagnies Loblaw limitée et de ses filiales (appelées collectivement la « société » ou « Loblaw »), ainsi que ce rapport de gestion contiennent des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction en ce qui concerne les objectifs, plans, buts, stratégies, future croissance, résultats d'exploitation, rendement, perspectives et occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs sont généralement identifiés par des mots ou phrases comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de » et d'autres expressions similaires.

Ces énoncés prospectifs ne sont pas des faits mais des prédictions. Bien que la société estime que ces énoncés reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à plusieurs facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des estimations, prévisions et intentions. Ces différences peuvent être causées par des facteurs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs, une augmentation de la concurrence résultant entre autres de l'arrivée de nouveaux concurrents et l'expansion des concurrents actuels, la capacité à réaliser les économies prévues, y compris celles résultant de mesures de restructuration et de réduction des coûts, les relations de la société avec ses employés, le résultat des négociations collectives y compris les modalités des futures conventions collectives, les modifications aux exigences réglementaires qui touchent les activités actuelles ou futures de la société, les changements dans les impôts à payer de la société, qu'il s'agisse de modifications aux lois fiscales ou de cotisations futures, les résultats de ses fournisseurs indépendants, la capacité de la société à attirer et retenir des dirigeants clés et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. D'autres risques et incertitudes sont présentés dans la section Risques et gestion des risques du rapport de gestion compris dans le rapport annuel 2004 de la société. La société tient à préciser que la liste de ces facteurs n'est pas exhaustive.

Les éventuels investisseurs et autres lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent ces énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas accorder trop d'importance à ces facteurs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport trimestriel, y compris dans le rapport de gestion, sont faits en date du présent rapport trimestriel et la société ne s'engage pas à les mettre à jour publiquement pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il est possible que les événements décrits dans les présents énoncés prospectifs surviennent ou non. La société ne peut assurer que les résultats ou événements prévus se réaliseront.

Rapport aux actionnaires

Le bénéfice net de base par action ordinaire du troisième trimestre de Les Compagnies Loblaw limitée a été de 70 cents, en comparaison de 94 cents au troisième trimestre de 2004. Ces résultats tiennent compte de l'incidence de plusieurs charges particulières.

Les facteurs qui suivent ont eu des répercussions négatives sur le bénéfice net de base par action ordinaire pour le trimestre :

- 4 cents par action ordinaire (17 millions de dollars au bénéfice d'exploitation) relativement à des charges de restructuration et autres charges ;
- 5 cents par action ordinaire (20 millions de dollars au bénéfice d'exploitation) imputables principalement à l'incidence estimative des coûts directs inhérents aux interruptions des activités du réseau d'approvisionnement ;
- 10 cents par action ordinaire (40 millions de dollars au bénéfice d'exploitation) relativement aux charges estimatives inhérentes à la taxe sur les produits et services (« TPS ») et aux taxes de vente provinciales (« TVP ») décrites ci-après ; et
- 2 cents par action ordinaire pour l'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes comparativement à une incidence positive de 1 cent par action ordinaire en 2004.

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre a crû de 6,4 % ou de 519 millions de dollars pour s'établir à 8,7 milliards de dollars, comparativement à 8,1 milliards de dollars au troisième trimestre de 2004, alors qu'une bonne croissance du chiffre d'affaires s'est manifestée dans toutes les régions. Une tranche d'environ 136 millions de dollars, ou 1,7 %, de l'augmentation du chiffre d'affaires du trimestre est attribuable à la consolidation de certains franchisés indépendants, conformément aux nouvelles normes comptables mises en application au cours du premier trimestre de 2005. Sur une base comparable, le chiffre d'affaires¹⁾ a augmenté de 4,7 % ou de 383 millions de dollars au cours du trimestre et de 5,2 % ou 1,0 milliard de dollars pour l'exercice à ce jour. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables a été la même au cours du trimestre et d'environ 0,5 % pour l'exercice à jour. Les interruptions des activités du réseau d'approvisionnement, qui se sont produites au cours du trimestre, ont sérieusement nui au chiffre d'affaires et au chiffre d'affaires des magasins comparables et ont eu des répercussions principalement dans les rayons de la marchandise générale et ceux des produits de soins de beauté et de santé.

Au cours du trimestre, la société a poursuivi ses stratégies, y compris la mise en application d'initiatives de transformation annoncées antérieurement, notamment la consolidation de ses bureaux, les conversions de ses systèmes, la restructuration de son réseau d'approvisionnement et le transfert de ses activités de marchandise générale.

La société a éprouvé des interruptions de l'acheminement des stocks vers ses magasins, plus particulièrement dans l'Ouest canadien, à la suite de la restructuration de son réseau d'approvisionnement et de certaines conversions des systèmes du réseau d'approvisionnement entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre d'une plate-forme de technologie de l'information à l'échelle nationale. En outre, le nouveau centre de distribution et d'entreposage de la marchandise générale, exploité par un tiers et desservant l'est du Canada, n'a pas encore atteint les niveaux d'efficacité de l'exploitation ou de capacité de fonctionnement prévus.

D'autres coûts directs supplémentaires ont été engagés pour la manutention, l'entreposage et l'acheminement des stocks en raison de ces interruptions. De même, ces interruptions d'approvisionnement ont entraîné des pertes de ventes pour la société, freinant ainsi la croissance du chiffre d'affaires prévue de 0,8 % à 1,2 % environ au cours du trimestre, comparativement à celle de l'exercice précédent.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR aux pages 16 et 17.

Rapport aux actionnaires

Au cours du troisième trimestre, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée et à la cotisation envisagée par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus au cours d'exercices précédents, pour lesquels la TPS appropriée n'a pas été facturée ni versée. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités. Par conséquent, une charge de 40 millions de dollars a été inscrite au troisième trimestre. Ce montant correspond à la meilleure estimation des passifs d'impôts éventuels dont la direction a actuellement connaissance.

Le bénéfice d'exploitation de 379 millions de dollars du troisième trimestre a donné lieu à une marge d'exploitation de 4,4 %, comparativement à 455 millions de dollars et à une marge d'exploitation de 5,6 % en 2004. Des charges de restructuration et autres charges de 17 millions de dollars au cours du trimestre ont entraîné une baisse d'environ 0,2 point de pourcentage de la marge d'exploitation et ont été conformes à celles engagées au cours des trimestres précédents. Les interruptions des activités du réseau d'approvisionnement et les charges inhérentes à la TPS et aux TVP susmentionnées ont engendré une réduction d'environ 60 millions de dollars au cours du présent trimestre et une diminution d'environ 0,7 point de pourcentage de la marge d'exploitation.

Pour l'exercice à ce jour, le bénéfice d'exploitation de 1,007 milliard de dollars, en comparaison de 1,122 milliard de dollars à l'exercice précédent, tient compte des charges de restructuration et autres charges de 80 millions de dollars, outre l'incidence des interruptions des activités du réseau d'approvisionnement et des charges inhérentes à la TPS et aux TVP susmentionnées.

La société avait déjà indiqué que ces transformations provoqueraient des fluctuations du rendement de son bénéfice à court terme. Au cours du troisième trimestre, des problèmes sont survenus rendant plus complexe, plus longue et plus perturbatrice que prévu, la réalisation de ces changements. L'objectif est de minimiser la durée de ces transformations en mettant tout en oeuvre pour trouver des solutions le plus rapidement possible.

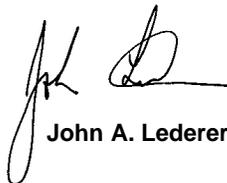
Loblaw garde confiance en sa stratégie à long terme et en ses capacités de la réaliser. Forte d'une solide position, la société a entrepris la restructuration de son réseau d'approvisionnement et les autres initiatives de transformation afin de renforcer sa situation concurrentielle à long terme, ce qui reflète sa vision d'une gestion à long terme. Ses affaires sous-jacentes, sa position sur le marché et sa situation financière demeurent solides. Les défis auxquels a eu à faire face le réseau d'approvisionnement sont des problèmes d'exécution. Ces initiatives continueront de provoquer prochainement des fluctuations du chiffre d'affaires et du bénéfice. La société estime que ces initiatives, comme toute autre transformation, apporteront les résultats bénéfiques prévus nécessaires à son rendement futur.

Le Président du conseil,

Le Président,



W. Galen Weston



John A. Lederer

Toronto, Canada
le 9 novembre 2005

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion de Les Compagnies Loblaw limitée et de ses filiales (appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes y afférentes de l'exercice 2005 de la société compris aux pages 18 à 28 du présent rapport trimestriel et les états financiers consolidés annuels vérifiés et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005 et le rapport de gestion y afférent compris dans le rapport annuel 2004 de la société. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes y afférentes du troisième trimestre de l'exercice 2005 de la société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et sont présentés en dollars canadiens. Par suite de la mise en application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (la « NOC-15 ») le 2 janvier 2005, les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée, ceux de ses filiales et ceux des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») que la société est tenue de consolider. De plus amples détails sur la mise en application de la NOC-15 sont fournis dans la section « Nouvelles normes comptables » ci-après. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport trimestriel figure à la page 76 du rapport annuel 2004 de la société. En outre, le présent rapport trimestriel comprend les termes suivants : « rendement de l'actif total moyen sur une base annuelle », qui est défini comme le bénéfice d'exploitation des quatre derniers trimestres divisé par l'actif total moyen, compte non tenu des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme et le « rendement des capitaux propres moyens sur une base annuelle », qui est défini comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour les quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens. Les renseignements dans le présent rapport de gestion prennent en compte l'information disponible jusqu'au 9 novembre 2005, à moins d'avis contraire.

Résultats d'exploitation

Au cours du troisième trimestre de 2005, le bénéfice net de base par action ordinaire a été de 70 cents, comparativement à 94 cents en 2004. Au cours du trimestre, la société a continué de réaliser un certain nombre de transformations annoncées antérieurement, y compris la restructuration de son réseau d'approvisionnement et les réorganisations des groupes de mise en marché, d'approvisionnement et d'exploitation, l'établissement de son nouveau siège social à Brampton, en Ontario, inauguré au cours du troisième trimestre de 2005, et le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel immeuble à bureaux. Comme mentionné au cours des trimestres précédents, une tranche de 95 millions de dollars des coûts découlant de ces initiatives seront engagés en 2005. À cette fin, 17 millions de dollars, sur les dépenses de 95 millions de dollars, ont été comptabilisés au troisième trimestre dans les charges de restructuration et autres charges, ce qui a eu une incidence négative de 4 cents sur le bénéfice net de base par action ordinaire.

Le processus de conversion des systèmes de base dans l'ouest du Canada, afin de les rendre conformes à la plate-forme des systèmes de gestion d'entrepôt en place dans le reste de la société, et la mise en service d'un nouveau centre de distribution de marchandise générale desservant l'est du pays, ont occasionné des interruptions de l'acheminement régulier des marchandises aux magasins, nuisant ainsi aux résultats du troisième trimestre.

Dans le cadre des projets de consolidation du réseau d'approvisionnement de la société et de la mise en oeuvre d'une plate-forme de technologie de l'information à l'échelle nationale, un certain nombre de conversions de systèmes d'entrepôt dans l'ouest du Canada devaient commencer vers la fin du deuxième trimestre de 2005 et se terminer d'ici la fin de 2005. Ces initiatives ont soulevé des défis de mise en place, plus particulièrement pendant la conversion du centre de distribution de marchandise générale à Calgary. La qualité

des services, indicateur de l'efficacité d'exploitation du centre de distribution, s'est détériorée, par rapport aux normes habituelles de fonctionnement, ce qui a occasionné des pénuries répétitives de marchandise dans les magasins, suscitant du même souffle, une perte des ventes puis du bénéfice d'exploitation connexe.

Le troisième trimestre comprend également des coûts directs supplémentaires imputables à une augmentation de la manutention, de l'entreposage et du déplacement des stocks à la suite de ces interruptions.

En Ontario, le transfert des activités d'entreposage et de distribution de la marchandise générale dans une nouvelle installation dirigée par une tierce entité s'est poursuivi pendant le troisième trimestre de 2005. La qualité des services offerts ne répond pas aux attentes prévues en raison de certaines complications qui se sont produites pendant la phase de démarrage. Cette situation a engendré certaines pénuries de stocks en Ontario et retardé la transition du volume de la marchandise vers les installations de la tierce partie en provenance des centres de distribution existants de la société qui subissent à leur tour des pressions accrues. Certains centres de distribution de la société ont aussi accusé une baisse de la productivité à la suite de la restructuration annoncée récemment.

Les interruptions des activités du réseau d'approvisionnement susmentionnées ont entraîné une diminution de la croissance prévue du chiffre d'affaires de 0,8 % à 1,2 % environ du chiffre d'affaires total pendant le trimestre, comparativement à celui de l'exercice précédent. Les coûts directs inhérents à la mise en oeuvre des initiatives au sein du réseau d'approvisionnement au cours du troisième trimestre ont eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation d'environ 20 millions de dollars, ce qui s'explique par le coût de renonciation des bénéfices sur la perte des ventes.

Tous les efforts sont conjugués pour relever les défis que représente cette mise en oeuvre et les solutionner le plus rapidement possible. Toutes les autres conversions originellement prévues pour 2005 ont été reportées et seront reprises dès que les problèmes susmentionnés auront été résolus de manière satisfaisante.

De plus, au troisième trimestre, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée et à la cotisation envisagée par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») à l'égard de la taxe sur les produits et services (« TPS ») appliquée à certains produits vendus entre 2000 et 2002, pour lesquels la TPS appropriée n'a pas été facturée ni versée. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux taxes de vente provinciales (« TVP ») dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes allant jusqu'à la fin de 2004. Par conséquent, une charge de 40 millions de dollars a été imputée au bénéfice d'exploitation au troisième trimestre. Ce montant correspond à la meilleure estimation des passifs d'impôts éventuels dont la direction a actuellement connaissance. Un examen interne des procédés et des contrôles visant la facturation et le versement de ces taxes est presque terminé et des recommandations sont en voie d'être appliquées afin d'éviter que des charges semblables ne se reproduisent à la suite des périodes actuellement prises en compte. Le montant final à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci. La direction continuera d'évaluer ce montant estimatif au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle rajustera le passif en conséquence.

Le bénéfice net de base par action ordinaire tient compte également d'une incidence négative de 2 cents par action ordinaire au titre de l'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes au troisième trimestre, comparativement à une incidence positive de 1 cent par action ordinaire en 2004. Le taux d'imposition effectif a augmenté au cours du troisième trimestre, passant de 32,8 % en 2004 à 34,9 %.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du troisième trimestre a crû de 6,4 % pour atteindre 8,7 milliards de dollars en regard de 8,1 milliards de dollars en 2004, y compris une hausse de 1,7 % ou 136 millions de dollars du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation de certains franchisés indépendants conformément à la NOC-15. Une bonne croissance du chiffre d'affaires s'est manifestée dans toutes les régions du pays par rapport à l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV

Pour les périodes terminées le 8 octobre 2005 et le 9 octobre 2004 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005 (16 semaines)	2004 (16 semaines)	2005 (40 semaines)	2004 (40 semaines)
Chiffre d'affaires total	8 653 \$	8 134 \$	21 213 \$	19 880 \$
Moins : le chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV conformément à la NOC-15	(136)		(291)	
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	8 517 \$	8 134 \$	20 922 \$	19 880 \$
Croissance du chiffre d'affaires total	6,4 %	6,0 %	6,7 %	5,5 %
Moins : l'effet positif sur la croissance du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV conformément à la NOC-15	(1,7) %		(1,5) %	
Croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ¹⁾	4,7 %	6,0 %	5,2 %	5,5 %

Les facteurs qui suivent expliquent plus en détail la variation du chiffre d'affaires du trimestre par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent :

- comme susmentionné, certaines initiatives ont entraîné des interruptions des activités du réseau d'approvisionnement, une baisse de la qualité des services et du niveau des stocks, donnant lieu à une réduction estimative de la croissance du chiffre d'affaires de 0,8 % à 1,2 % environ par rapport à celui de l'exercice précédent ainsi qu'à une diminution de la croissance des ventes de la marchandise générale d'environ deux fois celle des produits alimentaires, laquelle s'est finalement située à un niveau légèrement supérieur à celui du secteur de l'alimentation ;
- la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables au cours du trimestre est restée la même et tient compte de l'incidence du chiffre d'affaires des postes d'essence responsables d'une hausse de 0,7 % du chiffre d'affaires des magasins comparables, contrecarrée par une baisse de 0,5 % des ventes des produits du tabac ;
- l'inflation d'environ 2,0 % du prix des aliments à l'échelle nationale, moyennant certains écarts selon les régions, conformément à l'Indice des prix à la consommation pour l'achat d'aliments en magasin (« IPC ») ; le calcul de la société de l'inflation du prix des aliments, qui tient compte de la combinaison des produits et de la stratégie de prix particulières de la société, était somme toute conforme à l'IPC ; et
- une augmentation de 3,2 millions de la superficie nette en pieds carrés des magasins, au cours des quatre derniers trimestres, résultant de l'ouverture de 81 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés et de la fermeture de 68 magasins, y compris les magasins qui ont été convertis ou qui ont connu des expansions majeures. Au cours du troisième trimestre de 2005, 22 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 18 magasins ont été fermés, ce qui a entraîné une augmentation nette de 1,0 million de pieds carrés ou 2,0 % de la superficie des magasins.

Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, le chiffre d'affaires de 21,2 milliards de dollars a augmenté de 6,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent et tient compte d'une hausse du chiffre d'affaires de 1,5 % ou 291 millions de dollars attribuable à la consolidation de certains franchisés indépendants conformément à la NOC-15.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR aux pages 16 et 17.

Outre les facteurs trimestriels susmentionnés, les facteurs qui suivent expliquent davantage la variation du chiffre d'affaires pour l'exercice à ce jour par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent :

- la croissance de 0,5 % du chiffre d'affaires des magasins comparables pour l'exercice à ce jour comprend une incidence positive de 0,4 % attribuable au chiffre d'affaires des postes d'essence, contrecarrée par une baisse de 0,3 % des ventes des produits du tabac ; et
- une augmentation de la superficie en pieds carrés des magasins au cours des quatre derniers trimestres comme susmentionné. Au cours des trois premiers trimestres, 52 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 48 magasins ont été fermés, ce qui a entraîné une augmentation nette de 2,0 millions de pieds carrés ou 4,4 % de la superficie des magasins depuis la fin de l'exercice.

Bénéfice d'exploitation Le bénéfice d'exploitation pour le troisième trimestre a diminué de 76 millions de dollars ou 16,7 %, par rapport à celui de l'exercice précédent pour s'établir à 379 millions de dollars. La marge d'exploitation a baissé, passant de 5,6 % pendant la période correspondante de 2004 à 4,4 %. Conformément aux trimestres précédents de 2005, le bénéfice d'exploitation tient compte des charges de restructuration et autres charges. La baisse d'environ 0,2 point de pourcentage de la marge d'exploitation est imputable à ces charges de 17 millions de dollars constatées au cours du présent trimestre. La diminution du bénéfice brut en 2005 par rapport à celui de 2004 est surtout attribuable à des activités promotionnelles de prix, à la combinaison des produits et à l'augmentation des freintes de stock dans la catégorie de la marchandise générale, le tout contrecarré partiellement par les synergies d'achat.

Comme mentionné précédemment, le bénéfice d'exploitation en 2005 pour le trimestre et l'exercice à ce jour a été perturbé par les interruptions des activités du réseau d'approvisionnement et les charges inhérentes à la TPS et aux TVP. Ces charges ont engendré des baisses du bénéfice d'exploitation au cours du trimestre et pour l'exercice à ce jour d'environ 60 millions de dollars, donnant lieu à des nouvelles baisses supplémentaires de 0,7 point de pourcentage de la marge d'exploitation au cours du trimestre et de 0,3 point de pourcentage pour l'exercice à ce jour.

Pour l'exercice 2005 à ce jour, le bénéfice d'exploitation a diminué de 115 millions de dollars ou 10,2 % pour s'établir à 1,007 milliard de dollars, ce qui a donné lieu à une marge d'exploitation de 4,7 % comparativement à 5,6 % pour la période correspondante de 2004. Au cours des trois premiers trimestres de 2005, la société a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges de 80 millions de dollars, dont 60 millions de dollars ont été consacrés à la réorganisation du réseau d'approvisionnement et 20 millions de dollars, au déménagement des bureaux et à la réorganisation des activités de soutien.

La consolidation de certains franchisés indépendants, désignés comme des EDDV, dont la société est le principal bénéficiaire, a donné lieu à une augmentation du bénéfice brut alors que le bénéfice brut de détail est supérieur à celui du bénéfice brut de gros. Cette augmentation du bénéfice brut a été contrecarrée par des charges d'exploitation supplémentaires, ce qui s'est traduit par une incidence nette négligeable sur le bénéfice d'exploitation.

CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES Au cours du premier trimestre de 2005, après une analyse poussée de son réseau d'approvisionnement, la direction de la société a approuvé un vaste plan de restructuration de son réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale. Ce plan devrait permettre de minimiser les coûts d'exploitation futurs, de faciliter l'acheminement des produits, d'offrir de meilleurs services aux magasins et de permettre davantage à la société d'atteindre les niveaux d'efficacité d'exploitation escomptés. Ce plan comporte la fermeture de six centres de distribution et le transfert de certaines activités vers de nouveaux centres de distribution. Les coûts de 60 millions de dollars engagés jusqu'à maintenant touchent principalement les

Rapport de gestion

employés dont les postes seront directement touchés par la restructuration. D'autres coûts liés à la dépréciation et à l'amortissement accéléré des immobilisations et à la fermeture de même que des coûts supplémentaires relatifs aux employés seront comptabilisés au fur et à mesure que les critères appropriés seront satisfaits. Les coûts devraient atteindre au total environ 90 millions de dollars d'ici la fin de 2007, dont environ 70 millions de dollars devraient être comptabilisés en 2005.

Au cours du troisième trimestre de 2005, la réinstallation des employés dans le nouveau siège social a commencé permettant ainsi de regrouper plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario. La société a poursuivi la réorganisation des groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, et a terminé le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, en Ontario. À la fin du troisième trimestre de 2005, 20 millions de dollars sur le total des coûts de restructuration évalués à 25 millions de dollars ont été comptabilisés. Le reste des coûts devrait être constaté en grande partie d'ici la fin du quatrième trimestre du présent exercice et les retombées devraient se faire sentir d'ici un an.

Charges de restructuration et autres charges constatées au cours de 2005 :

Pour les périodes terminées le 8 octobre 2005 (en millions de dollars)	Total des coûts prévus	Coûts constatés en 2005	
		(16 semaines)	(40 semaines)
Réseau d'approvisionnement	90 \$	6 \$	60 \$
Déménagement des bureaux et réorganisation des activités de soutien	25	11 \$	20
Total des charges de restructuration et autres charges	115 \$	17 \$	80 \$

De plus amples détails sur les charges de restructuration et autres charges de la société sont présentés à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Intérêts débiteurs Les intérêts débiteurs du troisième trimestre de 2005 se sont élevés à 78 millions de dollars, comparativement à 71 millions de dollars en 2004. Les intérêts sur la dette à long terme de 89 millions de dollars sont égaux à ceux de 2004. Les intérêts créditeurs sur les instruments financiers dérivés, qui tiennent compte de l'incidence des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises et des contrats à terme de capitaux propres de la société, ont été nuls au cours du trimestre (10 millions de dollars en 2004). Au cours du troisième trimestre, des intérêts débiteurs de 7 millions de dollars (6 millions de dollars en 2004) ont été capitalisés au titre des immobilisations. Les intérêts débiteurs pour l'exercice à ce jour s'élèvent à 191 millions de dollars comparativement à 183 millions de dollars en 2004.

Impôts sur les bénéfiques Le taux d'imposition effectif a augmenté au troisième trimestre de 2005, passant de 32,8 % pendant la période correspondante de 2004 à 34,9 % en raison surtout de l'incidence fiscale de la rémunération à base d'actions et aux contrats à terme de capitaux propres connexes. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice à ce jour est de 32,8 % et est conforme à celui de 2004. L'issue favorable au cours du premier trimestre de 2004 de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent a permis de réduire la charge d'impôts de l'exercice à ce jour de 14 millions de dollars.

Bénéfice net Le bénéfice net au troisième trimestre a diminué de 66 millions de dollars ou de 25,6 %, pour s'établir à 192 millions de dollars, comparativement à 258 millions de dollars en 2004. Au troisième trimestre, le bénéfice net de base par action ordinaire a régressé de 24 cents ou de 25,5 % pour se chiffrer à 70 cents comparativement à 94 cents en 2004 et a diminué de 31 cents ou de 13,5 % pour s'établir à 1,99 \$ pour l'exercice à ce jour. En 2005, le bénéfice net de base par action ordinaire a été touché négativement par les facteurs qui suivent :

Rapport de gestion

- 4 cents par action ordinaire au cours du trimestre et 19 cents pour l'exercice à ce jour pour les charges de restructuration et autres charges ;
- 5 cents par action ordinaire pour le trimestre et l'exercice à ce jour imputables à l'incidence estimative des coûts directs inhérents aux interruptions des activités du réseau d'approvisionnement ;
- 10 cents par action ordinaire pour le trimestre et l'exercice à ce jour attribuables aux charges estimatives de la TPS et des TVP ; et
- 2 cents par action ordinaire attribuables à l'incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes au troisième trimestre de 2005, comparativement à une incidence positive de 1 cent par action ordinaire en 2004 et, pour l'exercice à ce jour, une charge de 7 cents par action ordinaire en 2005, comparativement à une charge de 6 cents par action ordinaire en 2004.

Situation financière

Ratios financiers Comme en 2004, Loblaw a continué de maintenir une situation financière stable tout au cours des trois premiers trimestres de 2005. Le ratio de la dette nette sur les capitaux propres¹⁾ s'établit à 0,73 : 1 à la fin du troisième trimestre de 2005, en comparaison de 0,83 : 1 pour la période correspondante de 2004 et à 0,71 : 1 à la fin de l'exercice 2004. L'augmentation de la dette nette¹⁾ résultant de la consolidation des EDDV par la société a été compensée par le produit reçu à la vente d'un portefeuille de prêts à long terme de tiers au cours du deuxième trimestre de 2005 comme il en est fait mention à la rubrique « Opérations entre apparentés ». La réduction du ratio de la dette nette sur les capitaux propres¹⁾ à la fin du troisième trimestre comparativement à celui de la fin du troisième trimestre de l'exercice précédent est principalement imputable à l'augmentation des capitaux propres. Les capitaux propres ont augmenté de 328 millions de dollars depuis la fin de l'exercice, ou d'environ 6,1 %, pour atteindre 5,7 milliards de dollars. Conformément aux tendances des exercices précédents, le ratio de la dette nette sur les capitaux propres¹⁾ devrait s'améliorer pendant le quatrième trimestre.

Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 8 octobre 2005 comprend les dettes bancaires et les emprunts contractés par les EDDV consolidées par la société. Ces emprunts représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission de billets à court terme adossés à des créances à des bailleurs de fonds tiers. Ces prêts exigibles, qui totalisaient environ 126 millions de dollars à la fin du troisième trimestre de 2005, d'une durée moyenne de 7 ans, sont dus et exigibles sur demande selon certaines circonstances préétablies et sont garantis en vertu d'un contrat de garantie générale dressé par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour remboursement anticipé des prêts.

Comme il en est fait mention dans le rapport de gestion annuel et à la note 18 afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005, qui figurent dans le rapport annuel 2004 de la société, une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie de financement indépendante qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecte pas les modalités de son emprunt, la fiducie de financement indépendante

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR aux pages 16 et 17.

peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a jamais été tiré sur la lettre de crédit de soutien.

Le ratio de couverture des intérêts a baissé pour s'établir à 5,3 fois pour les trois premiers trimestres de 2005 comparativement à 6,1 fois en 2004 en raison des coûts supplémentaires et des charges imputés au bénéfice d'exploitation au cours du trimestre comme susmentionné. Le ratio de couverture des intérêts devrait s'améliorer durant le reste de l'exercice.

À la fin du troisième trimestre de 2005, le rendement de l'actif total moyen sur une base annuelle¹⁾ a diminué, s'établissant à 12,5 % comparativement à 14,1 % pour la période correspondante de 2004 et à 14,1 % à la fin de l'exercice 2004. Le rendement des capitaux propres moyens sur une base annuelle à la fin du troisième trimestre a baissé, se chiffrant à 16,2 % en comparaison de 19,3 % pour la période correspondante de 2004 et à 19,2 % à la fin de l'exercice 2004. Ces deux baisses sont attribuables aux coûts supplémentaires et aux charges imputés au bénéfice d'exploitation constatés au cours des trois premiers trimestres de 2005 comme susmentionné.

Dividendes sur les actions ordinaires Comme l'a déclaré le Conseil d'administration de Loblaw, un dividende trimestriel de 21 cents par action ordinaire a été versé le 1^{er} octobre 2005. Le dividende trimestriel a augmenté d'environ 11 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Capital-actions en circulation Le capital-actions en circulation de la société est composé d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé et il y avait 274 054 814 millions d'actions ordinaires en circulation à la fin du trimestre. Au cours du premier trimestre, la société a émis 25 000 actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions. D'autres informations sur le capital-actions en circulation de la société figurent aux notes 10 et 11 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Situation de trésorerie et sources de financement

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation Au troisième trimestre, les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation se sont établies à 494 millions de dollars, contre 395 millions de dollars pour la période correspondante de 2004. Pour l'exercice à ce jour, les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 659 millions de dollars comparativement à 549 millions de dollars en 2004.

Sur une base annuelle, les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation devraient combler une grande partie des besoins de financement de Loblaw en 2005, notamment ses dépenses en immobilisations prévues d'environ 1,2 milliard de dollars. L'investissement dans le fonds de roulement hors caisse devrait diminuer et le bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle et l'amortissement devrait augmenter pendant le reste de l'exercice.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement Au cours du troisième trimestre, les sorties de fonds liées aux activités d'investissement ont atteint 419 millions de dollars, comparativement à 374 millions de dollars en 2004. Pour l'exercice à ce jour, les sorties de fonds liées aux activités d'investissement se sont élevées à 447 millions de dollars en comparaison de 747 millions de dollars en 2004. Au cours du deuxième trimestre de 2005, le produit tiré de la vente d'un portefeuille de prêts à long terme de tiers a été inclus dans les sorties de fonds liées aux activités d'investissement comme décrit dans la rubrique traitant des « Opérations entre apparentés ». L'échéance plus courte du portefeuille de placements à court terme de la société a donné lieu au remplacement des placements à court terme par des espèces et quasi-espèces et à une variation des sorties de fonds liées aux activités d'investissement pour l'exercice à ce jour.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR aux pages 16 et 17.

Rapport de gestion

Au troisième trimestre, les dépenses en immobilisations ont totalisé 385 millions de dollars (419 millions de dollars en 2004) et 821 millions de dollars (914 millions de dollars en 2004) pour l'exercice à ce jour, ce qui traduit l'engagement continu de Loblaw à maintenir et renouveler l'ensemble de ses actifs et à investir pour assurer sa croissance partout au Canada.

Au cours du troisième trimestre, la Banque le Choix du Président (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, a titrisé 125 millions de dollars (75 millions de dollars en 2004) de sommes à recevoir sur cartes de crédit en vertu de son programme de titrisation et 225 millions de dollars (202 millions de dollars en 2004) pour l'exercice à ce jour. Il en a résulté une perte minime selon les hypothèses présentées à la note 6 afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005 compris dans le rapport annuel 2004 de la société. La Banque PC a l'intention, sous réserve des autorisations appropriées et autres conditions d'usage, de procéder à la restructuration de son programme de titrisation par suite de la croissance de son programme de cartes de crédit.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement Au cours du troisième trimestre, les sorties de fonds liées aux activités de financement ont atteint 180 millions de dollars, comparativement à 120 millions de dollars en 2004. Pour l'exercice à ce jour, les rentrées de fonds liées aux activités de financement se sont chiffrées à 125 millions de dollars, en regard de 199 millions de dollars en 2004.

Pendant le premier trimestre, Loblaw a émis 300 millions de dollars de billets à moyen terme (« BMT »), portant intérêt à 5,90 % et échéant en 2036, conformément à son prospectus préalable de base de 2003, afin de refinancer les 100 millions de dollars de débetures de Provigo inc., portant intérêt à 6,35 %, arrivées à échéance au cours du quatrième trimestre de 2004, et ses 200 millions de dollars de BMT, portant intérêt à 6,95 %, arrivés à échéance pendant le premier trimestre de 2005. Pendant le deuxième trimestre de 2005, le prospectus préalable de base de 2003 de la société a expiré et un nouveau prospectus préalable de base visant l'émission jusqu'à concurrence de 1 milliard de dollars de BMT a été déposé. Les titres d'emprunt à long terme nets des EDDV émis et remboursés au cours des trois premiers trimestres de 2005 ont été minimes.

Au cours du premier trimestre de 2005, Loblaw a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 13 714 045 de ses actions ordinaires, ce qui représente environ 5 % des actions ordinaires en circulation, ou de conclure des instruments dérivés sur capitaux propres dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, Loblaw peut racheter ses actions aux cours du marché à la date du rachat.

Loblaw a racheté aux fins d'annulation 226 100 de ses actions ordinaires en contrepartie de 16 millions de dollars au cours du troisième trimestre de 2005, conformément à son OPRCNA.

Opérations entre apparentés Au cours du deuxième trimestre de 2005, Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société, a vendu un portefeuille de prêts à long terme de tiers à une filiale en propriété exclusive de George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société. À l'origine, les prêts de ce portefeuille ont été acquis auprès d'institutions financières tierces en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

Rapport de gestion

La contrepartie en espèces de 106 millions de dollars US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour en arriver à la juste valeur marchande était raisonnable. À la date de la vente, la tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 millions de dollars US, a été comprise dans les débiteurs et la tranche à long terme des prêts de 93 millions de dollars US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec la filiale de Weston pour l'administration du portefeuille de prêts selon les conditions du marché.

Estimations comptables critiques

Outre les estimations comptables critiques mentionnées dans le rapport de gestion et comprises dans le rapport annuel 2004 de la société, la direction a déterminé que le montant de la TPS et des TVP constaté dans le présent trimestre était considéré comme une estimation comptable critique. Au cours du troisième trimestre de 2005, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée et à la cotisation envisagée par l'« ARC » à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus entre 2000 et 2002, sur lesquels la TPS appropriée n'a pas été facturée ni versée. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes allant jusqu'à la fin de 2004. Par conséquent, une charge de 40 millions de dollars a été imputée au bénéfice d'exploitation au troisième trimestre. Ce montant correspond à la meilleure estimation des passifs d'impôts éventuels dont la direction a actuellement connaissance. Le montant final à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et, par conséquent, le montant final pourrait différer du montant estimatif. La direction continuera d'évaluer ce montant estimatif au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle rajustera le passif en conséquence.

Résultats d'exploitation trimestriels

Le tableau suivant résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la société pour chacun des huit derniers trimestres. Ces informations ont été préparées conformément aux PCGR du Canada et sont présentées en dollars canadiens. Chacun des trimestres présentés comptait 12 semaines, à l'exception du troisième trimestre qui comptait 16 semaines pour chacun des exercices 2005 et 2004, et du quatrième trimestre de 2003 qui comptait 13 semaines en raison de l'exercice de 53 semaines en 2003.

Sommaire des résultats trimestriels ²⁾

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Troisième trimestre 2005 2004		Deuxième trimestre 2005 2004		Premier trimestre 2005 2004		Quatrième trimestre 2004 2003	
Chiffre d'affaires	8 653 \$	8 134 \$	6 436 \$	6 069 \$	6 124 \$	5 677 \$	6 329 \$	6 373 \$
Bénéfice net	192 \$	258 \$	211 \$	197 \$	142 \$	176 \$	337 \$	294 \$
Bénéfice net par action ordinaire								
De base (en dollars)	0,70 \$	0,94 \$	0,77 \$	0,72 \$	0,52 \$	0,64 \$	1,23 \$	1,07 \$
Dilué (en dollars)	0,70 \$	0,94 \$	0,76 \$	0,71 \$	0,52 \$	0,64 \$	1,22 \$	1,06 \$

2) La mise en application de l'abrégié des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux 144, « Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur » (« CPN-144 »), de manière rétroactive et avec retraitement n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net trimestriel. Au cours du premier trimestre de 2005, la société a mis en application la NOC-15 de manière rétroactive et sans retraitement comme il en est fait mention à la rubrique « Nouvelles normes comptables » ci-après.

La croissance du chiffre d'affaires s'est poursuivie au cours du troisième trimestre de 2005. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables pendant le trimestre en cours a été à peu près la même. Le bénéfice net au cours des trois premiers trimestres de 2005 tient compte de l'incidence des charges de restructuration et autres charges comme il en a été fait mention précédemment. Pendant le troisième trimestre de 2005, les interruptions des activités du réseau d'approvisionnement et une charge estimative relative à la TPS et aux TVP ont eu des répercussions négatives sur le bénéfice net comme mentionné précédemment. Au premier trimestre de 2005, la société a mis en application la NOC-15 de manière rétroactive sans retraitement, ce qui a donné lieu à une augmentation d'environ 1,7 % du chiffre d'affaires au troisième trimestre et de 1,5 % pour l'exercice à ce jour et à une baisse d'environ 1 cent du bénéfice net de base par action ordinaire.

Nouvelles normes comptables

Avec effet le 2 janvier 2005, la société a mis en application les normes comptables suivantes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») :

- La note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », publiée par l'ICCA en juin 2003 et modifiée en septembre 2004 exige la consolidation de certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote.

Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV.

Aux termes de la NOC-15, une entité est le principal bénéficiaire d'une EDDV lorsqu'elle détient un droit variable qui l'amènera à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV et(ou) à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV.

Avant l'application de la NOC-15, la société consolidait toutes les entités sur lesquelles elle exerçait un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote. Avec effet le 2 janvier 2005, la société a mis en application la NOC-15 de façon rétroactive et sans retraitement des exercices antérieurs ; par conséquent, la société consolide les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote ainsi que toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire.

Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé les principales EDDV suivantes :

FRANCHISÉS INDÉPENDANTS La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel.

Ces fiducies sont administrées par une grande banque canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation

auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-value estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant. Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé que 121 de ses franchisés indépendants réunissaient les caractéristiques d'une EDDV exigeant leur consolidation par la société conformément à la NOC-15.

ACCORD D'ENTREPOSAGE ET DE DISTRIBUTION La société a conclu un accord d'entreposage et de distribution avec une tierce entité aux termes duquel cette dernière doit fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. Antérieurement, les coûts d'exploitation de cette installation engagés par la tierce entité étaient constatés dans les états financiers consolidés de la société du fait des honoraires qu'elle versait aux termes de l'accord de prestation de services conclu avec cette tierce entité. La société ne détient aucune participation dans cette tierce entité ; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec celle-ci, la société a déterminé que cette tierce entité réunissait les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc la consolider.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de cette tierce entité qui lui fournit des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés avec effet le 2 janvier 2005.

Le tableau qui suit donne le détail des montants qui ont été comptabilisés au moment de la mise en application de la nouvelle norme ainsi que son incidence sur le bilan d'ouverture consolidé au 2 janvier 2005. Ce tableau reflète également l'incidence des franchisés indépendants et du tiers fournisseur de services d'entreposage et de distribution, comme suit :

Bilan consolidé condensé au 2 janvier 2005

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Bilan consolidé au 2 janvier 2005 compte non tenu de l'incidence de la NOC-15	Incidence de la mise en application de la NOC-15	Bilan consolidé au 2 janvier 2005 compte tenu de l'incidence de la NOC-15
Espèces et quasi-espèces	549 \$	20 \$	569 \$
Placements à court terme	275		275
Débiteurs	665	(73)	592
Stocks	1 821	78	1 899
Autres actifs à court terme	141	4	145
Total de l'actif à court terme	3 451	29	3 480
Immobilisations	7 113	136	7 249
Écarts d'acquisition	1 621	3	1 624
Autres actifs	861	(51)	810
Total de l'actif	13 046 \$	117 \$	13 163 \$
Total du passif à court terme	3 213 \$	48 \$	3 261 \$
Dette à long terme	3 935	96	4 031
Autres passifs	484	(8)	476
Part des actionnaires sans contrôle		10	10
Total du passif	7 632	146	7 778
Capital-actions ordinaire	1 192		1 192
Bénéfices non répartis	4 222	(29)	4 193
Total du passif et des capitaux propres	13 046 \$	117 \$	13 163 \$

L'incidence de la NOC-15 sur le bilan d'ouverture consolidé est expliquée de façon plus détaillée ci-après :

- Comptabilisation d'une charge unique, après impôts, de 29 millions de dollars (déduction faite des impôts sur les bénéfices de 12 millions de dollars) au moment de la mise en application de la norme. Cette charge découle principalement du report de la constatation de la marge bénéficiaire non réalisée jusqu'au moment de la vente des stocks connexes des franchisés indépendants à leurs clients, de l'excédent des pertes cumulées des franchisés indépendants sur la provision pour créances douteuses constatée antérieurement par la société et de la contrepassation des redevances de franchisage initiales qui étaient à l'origine constatées au moment de la vente de franchises à des tiers.
- Élimination des sommes à recevoir des franchisés indépendants et des placements en actions privilégiées des franchisés indépendants au moment de la consolidation ; comptabilisation des espèces et quasi-espèces, des stocks et des immobilisations financés au moyen de la dette à long terme (dont une tranche vient à échéance à moins de un an).
- Augmentation des immobilisations et du total du passif à court terme relativement à l'entité d'entreposage et de distribution.
- Constatation d'un montant au titre de la part des actionnaires sans contrôle représentant les capitaux propres des actionnaires ordinaires dans les EDDV en cause.

L'incidence de la consolidation de ces EDDV sur le bilan consolidé au 8 octobre 2005 n'a pas différé de façon marquée de l'incidence sur le bilan d'ouverture consolidé présenté ci-dessus. L'incidence sur l'état consolidé des résultats pour les 40 semaines terminées le 8 octobre 2005 porte surtout sur une augmentation du chiffre d'affaires, telle qu'elle a été quantifiée dans le tableau figurant à la page 5 et intitulé « *Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV* ». L'incidence sur le bénéfice net pendant les trois premiers trimestres de 2005 s'est traduite par une baisse d'environ 1 cent du bénéfice net de base par action ordinaire.

La consolidation de ces EDDV par la société n'entraîne aucune modification du risque d'ordre fiscal, du risque juridique ni du risque de crédit auxquels elle est exposée, ni ne fait en sorte que la société doive s'acquitter des obligations des tierces parties.

FIDUCIE INDÉPENDANTE La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ces sommes à recevoir sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en contrepartie d'une somme d'argent. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté dans la rubrique Arrangements hors bilan dans le rapport de gestion annuel et dans les notes 6 et 18 afférentes aux états financiers consolidés de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005 qui figurent dans le rapport annuel 2004 de la société.

Rapport de gestion

- L'abrégé des délibérations CPN-150, intitulé « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location » (« CPN-150 »), traite des accords prévoyant une opération ou une série d'opérations liées, qui ne revêtent pas la forme juridique d'un contrat de location mais confère le droit d'utiliser un actif corporel en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. Le CPN-150 fournit des indications permettant de déterminer si de tels accords constituent des contrats de location entrant dans le champ d'application du chapitre 3065, « Contrats de location », du *Manuel de l'ICCA* et ils doivent être comptabilisés en conséquence. Pour faire cette détermination, il faut établir si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'actifs corporels déterminés et si l'accord confère le droit d'utiliser des actifs corporels. Cette détermination devrait avoir lieu à la date d'entrée en vigueur de l'accord et ne doit faire l'objet d'un réexamen que si certaines conditions sont réunies. Le CPN-150 s'applique aux accords conclus ou modifiés à partir du début du premier trimestre de 2005 et son application n'a eu aucune incidence au cours des trois premiers trimestres de 2005. La société continuera de surveiller si la portée du CPN-150 s'applique aux opérations effectuées par la société.
- Selon l'abrégé des délibérations CPN-154, intitulé « Comptabilisation des relations préexistantes entre les parties à un regroupement d'entreprises » (le « CPN-154 ») publié le 31 mai 2005, un regroupement d'entreprises entre des parties ayant une relation préexistante doit être évalué pour déterminer s'il y a dissolution de ce contrat préexistant, auquel cas la dissolution doit être comptabilisée séparément du regroupement d'entreprises. La dissolution d'un contrat préexistant doit être évaluée au montant relatif à la dissolution, tel qu'il est défini aux termes du CPN-154. En outre le CPN-154 exige que certains droits réacquis, notamment le droit d'utiliser le nom commercial de l'acquéreur en vertu d'un contrat de franchisage, soient constatés à titre d'actifs incorporels séparément des écarts d'acquisition.

La société a déterminé que les acquisitions des magasins franchisés, affiliés et indépendants qu'elle avait réalisées entraient dans le champ d'application du CPN-154. L'adoption prospective du CPN-154 par la société n'a pas eu d'incidence importante sur son bénéfice net.

Perspectives

La société a déjà indiqué que les transformations susmentionnées provoqueraient des fluctuations du rendement de son bénéfice à court terme. Au cours du troisième trimestre, des problèmes sont survenus rendant plus complexe, plus longue et plus perturbatrice que prévu, la réalisation de ces changements. L'objectif est de minimiser la durée de ces transformations en mettant tout en oeuvre pour trouver des solutions le plus rapidement possible.

Loblaw garde confiance en sa stratégie à long terme et en ses capacités de la réaliser. Forte d'une solide position, la société a entrepris la restructuration de son réseau d'approvisionnement et les autres initiatives de transformation afin de renforcer sa situation concurrentielle à long terme, ce qui reflète sa vision d'une gestion à long terme. Ses affaires sous-jacentes, sa position sur le marché et sa situation financière demeurent solides. Les défis auxquels a eu à faire face le réseau d'approvisionnement sont des problèmes d'exécution. Ces initiatives continueront de provoquer prochainement des fluctuations du chiffre d'affaires et du bénéfice. La société estime que ces initiatives, comme toute autre transformation, apporteront les résultats bénéfiques prévus nécessaires à son rendement futur.

Information supplémentaire

L'information financière supplémentaire, y compris la notice annuelle de la société, ont été déposées par voie électronique par le biais du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et sont accessibles en ligne à l'adresse www.sedar.com.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La société présente ses résultats financiers selon les PCGR du Canada. Toutefois, la société a inclus certaines mesures financières et ratios non conformes aux PCGR qui, à son avis, fournissent de l'information utile à la direction et aux lecteurs du présent rapport trimestriel pour mesurer le rendement financier et la situation financière de la société. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, ne peuvent être comparées à des mesures portant le même nom et présentées par d'autres sociétés cotées en bourse. Elles ne devraient pas non plus être interprétées comme des mesures remplaçant d'autres mesures financières déterminées conformément aux PCGR du Canada.

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV Ces mesures financières ne tiennent pas compte de l'incidence de la hausse du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des franchisés indépendants par la société à la suite de la mise en application de manière rétroactive et sans retraitement de la NOC-15 le 2 janvier 2005. Ce chiffre d'affaires n'est pas pris en compte étant donné qu'il touche la comparabilité des résultats financiers et pourrait fausser l'analyse des tendances. Le tableau « *Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV* » figurant à la page 5 rapproche les mesures financières et les mesures financières conformes aux PCGR du Canada.

Dette nette La société calcule sa dette nette comme étant la somme de sa dette à long terme et de sa dette à court terme moins les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme et elle croit que cette mesure est utile pour évaluer son levier financier. Le tableau ci-dessous rapproche la dette nette utilisée pour le ratio de la dette nette sur les capitaux propres et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les bilans consolidés intermédiaires non vérifiés au 8 octobre 2005 et au 9 octobre 2004, respectivement :

(en millions de dollars)	2005	2004
Dette bancaire	48 \$	
Effets commerciaux	692	836 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	159	308
Dette à long terme	4 205	3 948
Moins : les espèces et quasi-espèces	885	594
les placements à court terme	4	246
Dette nette	4 215 \$	4 252 \$

Total de l'actif La société utilise le ratio du rendement sur l'actif total moyen pour évaluer le rendement des actifs d'exploitation et, par conséquent, ne tient pas compte des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme dans le total de l'actif utilisé dans ce ratio. La société estime que ce résultat constitue une mesure plus précise du rendement de ses actifs d'exploitation. Le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif utilisé pour mesurer le rendement de son actif total moyen et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les bilans consolidés intermédiaires non vérifiés au 8 octobre 2005 et au 9 octobre 2004, respectivement :

(en millions de dollars)	2005	2004 retraités 3)
Total de l'actif	13 642 \$	12 755 \$
Moins : les espèces et quasi-espèces	885	594
les placements à court terme	4	246
Total de l'actif	12 753 \$	11 915 \$

3) Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

États consolidés des résultats

(non vérifiés)

Pour les périodes terminées le 8 octobre 2005 et le 9 octobre 2004 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005 (16 semaines)	2004 (16 semaines)	2005 (40 semaines)	2004 (40 semaines)
Chiffre d'affaires	8 653 \$	8 134 \$	21 213 \$	19 880 \$
Charges d'exploitation				
Coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration	8 045	7 533	19 668	18 402
Amortissement	172	146	418	356
Charges de restructuration et autres charges (note 2)	17		80	
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales (note 13)	40		40	
	8 274	7 679	20 206	18 758
Bénéfice d'exploitation	379	455	1 007	1 122
Intérêts débiteurs (note 3)	78	71	191	183
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	301	384	816	939
Impôts sur les bénéfices (note 4)	105	126	268	308
Bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle	196	258	548	631
Part des actionnaires sans contrôle	4		3	
Bénéfice net	192 \$	258 \$	545 \$	631 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 5)				
De base	0,70 \$	0,94 \$	1,99 \$	2,30 \$
Dilué	0,70 \$	0,94 \$	1,98 \$	2,29 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

États consolidés des bénéfices non répartis

(non vérifiés)

Pour les périodes terminées le 8 octobre 2005 et le 9 octobre 2004 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2005 (40 semaines)	2004 (40 semaines)
Bénéfices non répartis au début de la période présentés antérieurement	4 222 \$	3 496 \$
Incidence de l'application d'une nouvelle norme comptable (note 1)	(29)	
Bénéfices non répartis au début de la période (retraités)	4 193	3 496
Bénéfice net	545	631
Prime au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(15)	(33)
Dividendes déclarés par action ordinaire – 63 ¢ (57 ¢ en 2004)	(173)	(157)
Bénéfices non répartis à la fin de la période	4 550 \$	3 937 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Bilans consolidés

Au 8 octobre 2005 et au 1^{er} janvier 2005
(en millions de dollars)

	2005 (non vérifiés)	2004
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	885 \$	549 \$
Placements à court terme	4	275
Débiteurs (note 6)	535	665
Stocks	1 987	1 821
Impôts sur les bénéfices	49	
Impôts futurs	118	109
Frais payés d'avance et autres actifs	56	32
Total de l'actif à court terme	3 634	3 451
Immobilisations	7 611	7 113
Écarts d'acquisition (note 7)	1 587	1 621
Autres actifs (note 12)	810	861
Total de l'actif	13 642 \$	13 046 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	48 \$	28 \$
Effets commerciaux	692	473
Créditeurs et charges à payer	2 242	2 387
Impôts sur les bénéfices		109
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 9)	159	216
Total du passif à court terme	3 141	3 213
Dette à long terme (note 9)	4 205	3 935
Impôts futurs	257	212
Autres passifs	287	272
Part des actionnaires sans contrôle	10	
Total du passif	7 900	7 632
Capitaux propres		
Capital-actions ordinaire (notes 10 et 11)	1 192	1 192
Bénéfices non répartis	4 550	4 222
Total des capitaux propres	5 742	5 414
Total du passif et des capitaux propres	13 642 \$	13 046 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

États consolidés des flux de trésorerie

(non vérifiés)

Page 20
Les Compagnies Loblaw limitée
Rapport du troisième trimestre 2005

Pour les périodes terminées le 8 octobre 2005 et le 9 octobre 2004 (en millions de dollars)	2005 (16 semaines)	2004 (16 semaines)	2005 (40 semaines)	2004 (40 semaines)
Activités d'exploitation				
Bénéfice net avant la part des actionnaires				
sans contrôle	196 \$	258 \$	548 \$	631 \$
Amortissement	172	146	418	356
Charges de restructuration et autres charges (note 2)	17		80	
Taxe sur les produits et services				
et taxes de vente provinciales (note 13)	40		40	
Impôts futurs	22	30	48	53
Variation du fonds de roulement hors caisse	36	(48)	(483)	(535)
Autre	11	9	8	44
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	494	395	659	549
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	(385)	(419)	(821)	(914)
Placements à court terme		54	271	125
Produit tiré de la vente d'immobilisations	24	20	68	46
Sommes à recevoir sur cartes				
de crédit, après titrisation (note 6)	17	11	71	66
Placements dans des franchises et				
autres sommes à recevoir	(33)	(23)	52	(28)
Autre	(42)	(17)	(88)	(42)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(419)	(374)	(447)	(747)
Activités de financement				
Dettes bancaires	(36)	(25)	1	(38)
Effets commerciaux	(22)	11	220	233
Dettes à long terme				
– émise (note 9)	21		329	200
– remboursée	(12)	(1)	(235)	(2)
Capital-actions ordinaire				
– émis (notes 10 et 11)			1	
– racheté (note 10)	(16)		(16)	(35)
Dividendes	(115)	(105)	(173)	(157)
Autre			(2)	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(180)	(120)	125	199
Incidence des variations des taux de change sur				
les espèces et quasi-espèces	(44)	(65)	(21)	(25)
Incidence initiale des entités à détenteurs				
de droits variables			20	
Variation des espèces et quasi-espèces	(149)	(164)	336	(24)
Espèces et quasi-espèces au début de la période	1 034	758	549	618
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	885 \$	594 \$	885 \$	594 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

Note 1. Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. La préparation des données financières repose sur des conventions et des méthodes comptables qui concordent avec celles qui ont été employées dans la préparation des états financiers consolidés annuels vérifiés pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Conformément aux PCGR du Canada, des informations additionnelles sont requises dans les états financiers annuels de sorte que ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés devraient être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels vérifiés et des notes y afférentes figurant dans le rapport annuel 2004 de Les Compagnies Loblaw limitée.

Entités à détenteurs de droits variables Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et de ceux de ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw »). La société détient une participation de 100 % dans le capital-actions avec droit de vote de ses filiales. Avec effet le 2 janvier 2005, la société doit, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », (« NOC-15 ») publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), consolider certaines entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote.

Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité est le principal bénéficiaire d'une EDDV si elle détient un droit variable qui l'amènera à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV et(ou) à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV.

Avec effet le 2 janvier 2005, la société a appliqué la NOC-15 avec effet rétroactif et sans retraitement des périodes antérieures et, par conséquent, la société consolide les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle par la détention de la majorité des droits de vote ainsi que toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire.

Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé les principales EDDV suivantes :

FRANCHISÉS INDÉPENDANTS La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-value estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant. Dans le cadre de la mise en application de la NOC-15, la société a déterminé que 121 de ses franchisés indépendants réunissaient les caractéristiques d'une EDDV exigeant leur consolidation par la société conformément à la NOC-15.

ACCORD D'ENTREPOSAGE ET DE DISTRIBUTION La société a conclu un accord d'entreposage et de distribution avec une tierce entité aux termes duquel cette dernière doit fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. Antérieurement, les coûts d'exploitation de cette installation engagés par la tierce entité étaient constatés dans les états financiers consolidés de la société du fait des honoraires qu'elle versait aux termes de l'accord de prestation de services conclu avec la tierce entité. La société ne détient aucune participation dans cette tierce entité ; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec celle-ci, la société a déterminé que cette tierce entité réunissait les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc la consolider.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de la tierce entité qui lui fournit des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés avec effet le 2 janvier 2005.

Le tableau qui suit donne le détail des montants qui ont été comptabilisés au moment de la mise en application de la nouvelle norme ainsi que son incidence sur le bilan d'ouverture consolidé au 2 janvier 2005. Ce tableau reflète également l'incidence des franchisés indépendants et du tiers fournisseur de services d'entreposage et de distribution, comme suit :

Bilan consolidé condensé au 2 janvier 2005

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Bilan consolidé au 2 janvier 2005 compte non tenu de l'incidence de la NOC-15	Incidence de la mise en application de la NOC-15	Bilan consolidé au 2 janvier 2005 compte tenu de l'incidence de la NOC-15
Espèces et quasi-espèces	549 \$	20 \$	569 \$
Placements à court terme	275		275
Débiteurs	665	(73)	592
Stocks	1 821	78	1 899
Autres actifs à court terme	141	4	145
Total de l'actif à court terme	3 451	29	3 480
Immobilisations	7 113	136	7 249
Écarts d'acquisition	1 621	3	1 624
Autres actifs	861	(51)	810
Total de l'actif	13 046 \$	117 \$	13 163 \$
Total du passif à court terme	3 213 \$	48 \$	3 261 \$
Dette à long terme	3 935	96	4 031
Autres passifs	484	(8)	476
Part des actionnaires sans contrôle		10	10
Total du passif	7 632	146	7 778
Capital-actions ordinaire	1 192		1 192
Bénéfices non répartis	4 222	(29)	4 193
Total du passif et des capitaux propres	13 046 \$	117 \$	13 163 \$

L'incidence de la NOC-15 sur le bilan d'ouverture consolidé est expliquée de façon plus détaillée ci-après :

- Comptabilisation d'une charge unique, après impôts, de 29 millions de dollars (déduction faite des impôts sur les bénéfices de 12 millions de dollars) au moment de la mise en application de la norme. Cette charge découle principalement du report de la constatation de la marge bénéficiaire non réalisée jusqu'au moment de la vente des stocks connexes des franchisés indépendants à leurs clients, de l'excédent des pertes

cumulées des franchisés indépendants sur la provision pour créances douteuses constatée antérieurement par la société et de la contrepassation des redevances de franchisage initiales qui étaient à l'origine constatées au moment de la vente de franchises à des tiers.

- Élimination des sommes à recevoir des franchisés indépendants et des placements en actions privilégiées des franchisés indépendants au moment de la consolidation ; comptabilisation des espèces et quasi-espèces, des stocks et des immobilisations financés au moyen de la dette à long terme (dont une tranche vient à échéance à moins de un an).
- Augmentation des immobilisations et du total du passif à court terme relativement à l'entité d'entreposage et de distribution.
- Constatation d'un montant au titre de la part des actionnaires sans contrôle représentant les capitaux propres des actionnaires ordinaires dans les EDDV en cause.

L'incidence de la consolidation de ces EDDV sur le bilan consolidé au 8 octobre 2005 n'a pas différé de façon marquée de l'incidence sur le bilan d'ouverture consolidé présenté ci-dessus. L'incidence sur l'état consolidé des résultats porte surtout sur une augmentation de 1,7 % du chiffre d'affaires au cours du troisième trimestre de 2005 et de 1,5 % pour l'exercice 2005 à ce jour. L'incidence sur le bénéfice net du troisième trimestre et pour l'exercice 2005 à ce jour s'est traduite par une baisse d'environ 1 cent du bénéfice net de base par action ordinaire.

La consolidation de ces EDDV par la société n'entraîne aucune modification du risque d'ordre fiscal, du risque juridique ni du risque de crédit auxquels elle est exposée, ni ne fait en sorte que la société doive s'acquitter des obligations des tierces parties.

FIDUCIE INDÉPENDANTE La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ces sommes à recevoir sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en contrepartie d'une somme d'argent. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté dans les notes 6 et 18 afférentes aux états financiers consolidés annuels vérifiés de l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005.

Estimations et hypothèses L'établissement des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances optimales que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux impôts sur les bénéfices, à la taxe sur les produits et services et aux taxes de vente provinciales et aux avantages sociaux futurs, dépendent de jugements subjectifs ou complexes sur des questions pouvant être incertaines et les changements dans ces estimations pourraient toucher de manière substantielle les états financiers consolidés.

Information correspondante de l'exercice précédent Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour la période en cours.

Note 2. Charges de restructuration et autres charges

Au cours du premier trimestre de 2005, après une analyse poussée de son réseau d'approvisionnement, la direction de la société en a approuvé un vaste plan de restructuration à l'échelle nationale. Ce plan devrait permettre de minimiser les coûts d'exploitation futurs, de faciliter l'acheminement des produits, d'offrir de meilleurs services aux magasins et de permettre davantage à la société d'atteindre les niveaux d'efficacité de l'exploitation escomptés. Ce plan comporte la fermeture de six centres de distribution et le transfert de certaines activités vers les nouveaux centres de distribution. Le transfert des activités de distribution de la marchandise générale vers une nouvelle installation exploitée par un tiers à Pickering, en Ontario, va bon train et devrait être en majeure partie terminée d'ici la fin de 2005. De plus, un nouveau centre de distribution destiné à la distribution alimentaire devrait ouvrir au cours du deuxième trimestre de 2007 à Ajax, en Ontario. De telles mesures devraient toucher environ 1 400 postes dans le réseau d'approvisionnement. Le plan de restructuration doit en principe être terminé d'ici le troisième trimestre de 2007 et le total des coûts y afférents est évalué à environ 90 millions de dollars. De cette somme, environ 57 millions de dollars ont trait aux prestations de cessation d'emploi des employés, qui comprennent des prestations de départ et des coûts supplémentaires au titre de régimes de retraite liés à la mise à pied d'employés, 13 millions de dollars imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 20 millions de dollars consacrés à la fermeture des installations et d'autres coûts directement attribuables au plan de restructuration. Au cours du troisième trimestre de 2005, la société a comptabilisé des coûts de restructuration supplémentaires de 6 millions de dollars conformément à ce plan. La charge de 60 millions de dollars pour l'exercice à ce jour comprend 47 millions de dollars en prestations de cessation d'emploi versées à des employés à la suite de l'annonce de départs anticipés involontaires et 13 millions de dollars se rapportant à d'autres coûts directement liés à ces mesures comme il est indiqué au tableau ci-après.

De plus, la société s'active aux derniers préparatifs visant le regroupement de plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario au sein d'un nouvel immeuble de bureaux à Brampton, en Ontario, la réorganisation des groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, y compris le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice. Par conséquent, des coûts estimatifs totaux de 25 millions de dollars seront engagés pour la mutation d'employés et le versement de prestations de départ, dont la majeure partie était volontaire. Les charges constatées au troisième trimestre de 2005 s'élèvent à 11 millions de dollars. Les charges de 20 millions de dollars pour l'exercice à ce jour comprennent les 7 millions de dollars versés pour des prestations de cessation d'emploi liées aux départs volontaires, des coûts d'aide au remplacement des employés et d'autres coûts de 13 millions de dollars directement liés à ces activités décrites dans le tableau qui suit. La société prévoit terminer l'ensemble de la restructuration d'ici la fin du quatrième trimestre du présent exercice.

Le tableau qui suit résume les coûts constatés au cours des trois premiers trimestres de 2005 de même que le passif net correspondant au 8 octobre 2005 :

(en millions de dollars)	Prestations de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des installations et autres coûts	Total du passif net	Dépréciation d'immobilisations et amortissement accéléré	Total
Coûts constatés en 2005	54 \$	16 \$	70 \$	10 \$	80 \$
Paiements au comptant	(8)	(16)	(24)	-	(24)
Passif net au 8 octobre 2005	46 \$	- \$	46 \$	10 \$	56 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

Note 3. Intérêts débiteurs

(en millions de dollars)	2005 (16 semaines)	2004 (16 semaines)	2005 (40 semaines)	2004 (40 semaines)
Intérêts sur la dette à long terme	89 \$	89 \$	223 \$	223 \$
Intérêts sur les instruments financiers dérivés		(10)	(7)	(24)
Intérêts nets à court terme	(4)	(2)	(8)	
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(7)	(6)	(17)	(16)
Intérêts débiteurs	78 \$	71 \$	191 \$	183 \$

Les intérêts nets versés au troisième trimestre s'élèvent à 56 millions de dollars (50 millions de dollars en 2004) et à 189 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (181 millions de dollars en 2004).

Note 4. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices nets versés au troisième trimestre s'élèvent à 87 millions de dollars (98 millions de dollars en 2004) et à 335 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (312 millions de dollars en 2004).

Note 5. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

	2005 (16 semaines)	2004 (16 semaines)	2005 (40 semaines)	2004 (40 semaines)
Bénéfice net (en millions de dollars)	192 \$	258 \$	545 \$	631 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	274,2	274,3	274,2	274,4
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	0,9	1,3	1,1	1,5
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	275,1	275,6	275,3	275,9
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,70 \$	0,94 \$	1,99 \$	2,30 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire (en dollars)			(0,01)	(0,01)
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,70 \$	0,94 \$	1,98 \$	2,29 \$

Note 6. Sommes à recevoir sur cartes de crédit

Au troisième trimestre, la Banque le Choix du Président, filiale en propriété exclusive de la société, a titrisé 125 millions de dollars (75 millions de dollars en 2004) de sommes à recevoir sur cartes de crédit en vertu de son programme de titrisation et 225 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (202 millions de dollars en 2004). Il en a résulté une perte nette minime (gain en 2004).

(en millions de dollars)	2005 (au 8 octobre 2005)	2004 (au 1 ^{er} janvier 2005)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit	1 103 \$	950 \$
Montrant titrisé	(1 010)	(785)
Sommes nettes à recevoir sur cartes de crédit	93 \$	165 \$

Note 7. Écarts d'acquisition

Dans le cours normal de ses activités, la société peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés indépendants et les convertir en magasins détenus par la société. Au cours des trois premiers trimestres de 2005, la société a acquis 7 magasins franchisés indépendants. Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis comprend un montant nominal d'immobilisations et d'autres actifs, principalement des stocks de 3 millions de dollars et des écarts d'acquisition de 3 millions de dollars, pour une contrepartie en espèces de 5 millions de dollars, déduction faite d'une somme de 1 million de dollars à recevoir des magasins franchisés.

Conformément aux exigences de la NOC-15, les écarts d'acquisition de 4 millions de dollars des franchisés indépendants sont compris dans le bilan consolidé au 8 octobre 2005.

Au cours du troisième trimestre de 2005, la société a réduit ses écarts d'acquisition de 41 millions de dollars à la suite de l'issue favorable de certaines questions fiscales comptabilisées antérieurement dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo inc.

Note 8. Avantages sociaux futurs

Le coût net total au titre des prestations de retraite de la société comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation s'élève à 30 millions de dollars (30 millions de dollars en 2004) pour le troisième trimestre et à 77 millions de dollars (74 millions de dollars en 2004) pour l'exercice à ce jour. Le coût net total au titre des prestations de retraite comprend les coûts au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises de la société.

Note 9. Dette à long terme

Au cours du premier trimestre, la société a émis 300 millions de dollars de billets à moyen terme (« BMT »), portant intérêt à 5,90 % et échéant en 2036 et les 200 millions de dollars de BMT, portant intérêt à 6,95 %, sont arrivés à échéance et ont été remboursés.

Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 8 octobre 2005 comprend les prêts exigibles de 126 millions de dollars (dont 24 millions de dollars sont exigibles d'ici un an) des EDDV consolidées par la société. Les prêts exigibles représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes qui leur consent des prêts afin qu'ils puissent acheter plus facilement la majeure partie des stocks et des immobilisations, principalement du matériel et des agencements. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission à des bailleurs de fonds tiers de billets à court terme adossés à des créances. Les prêts exigibles, d'une durée moyenne de sept ans jusqu'à l'échéance, sont remboursables à vue selon certaines circonstances préétablies et sont garantis en vertu d'un contrat de garantie générale dressé par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour le remboursement anticipé des prêts.

Comme il en est fait mention dans la note 18 afférente aux états financiers consolidés annuels vérifiés pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2005, une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie de financement indépendante qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés

prêt, la fiducie de financement indépendante peut céder le prêt à la société et tirer des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Aucun montant n'a jamais été tiré sur cette lettre de crédit de soutien.

Note 10. Capital-actions ordinaire

(en millions)	2005 (16 semaines)	2004 (16 semaines)	2005 (40 semaines)	2004 (40 semaines)
Nombre réel d'actions ordinaires en circulation	274,1	274,3	274,1	274,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	274,2	274,3	274,2	274,4

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Au cours du troisième trimestre, la société a racheté aux fins d'annulation 226 100 de ses actions ordinaires en contrepartie de 16 millions de dollars conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Note 11. Rémunération à base d'actions

Le coût de rémunération de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation relativement à son régime d'options sur actions de même que les contrats à terme de capitaux propres connexes et le régime d'unités d'actions temporairement incessibles se répartissent comme suit :

(en millions de dollars)	2005 (16 semaines)	2004 (16 semaines)	2005 (40 semaines)	2004 (40 semaines)
Augmentation (diminution) du :				
Coût du régime d'options sur actions	(4) \$	8 \$	(2) \$	(11) \$
Coût des contrats à terme de capitaux propres	5	(10)	11	19
Coût du régime d'unités d'actions temporairement incessibles	3		7	
Coût net de la rémunération à base d'actions	4 \$	(2) \$	16 \$	8 \$

Régime d'options sur actions Pendant les trois premiers trimestres de 2005, la société a émis 25 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 0,9 million de dollars à l'exercice d'options sur actions pour lesquelles elle a comptabilisé un passif de 1 million de dollars au titre de la rémunération à base d'actions. La plus-value d'actions de 40 millions de dollars (18 millions de dollars en 2004) a été versée à l'exercice de 1 076 638 options sur actions (602 334 en 2004). De plus, 133 761 options sur actions (76 031 en 2004) ont été confisquées ou annulées au cours des trois premiers trimestres de 2005. Au cours du troisième trimestre de 2005, la société, en vertu de son régime actuel d'options sur actions, a attribué à 2 employés 29 120 options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 69,75 \$ l'action ordinaire, a attribué à 3 employés, au cours du deuxième trimestre de 2005, 66 255 options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 72,95 \$ l'action ordinaire et a attribué à 231 employés, au cours du premier trimestre de 2005, 2 152 252 options sur actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 69,63 \$ l'action ordinaire.

À la fin du troisième trimestre, la société avait au total 5 378 186 options sur actions en cours (4 743 661 en 2004), représentant environ 2,0 % (1,7 % en 2004) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société. Le cours du marché par action ordinaire de la société à la fin du troisième trimestre était de 69,10 \$ (63,34 \$ en 2004).

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles La société a adopté un régime d'unités d'actions temporairement incessibles pour certains employés. En vertu de ce régime, des périodes de rendement de trois ans sont établies et commencent à la date d'attribution des unités d'actions temporairement incessibles à chaque

participant (la « date d'attribution »). Pour chacune des périodes de rendement déterminées, le participant reçoit un certain nombre d'unités d'actions temporairement incessibles ; chaque unité ayant une valeur égale à une action ordinaire de Loblaw au moment de l'attribution. Chaque unité d'action temporairement incessible donne au participant le droit à un paiement au comptant au cours de la troisième année civile suivant la date d'attribution applicable, dont le montant est calculé selon le cours de l'action ordinaire de Loblaw à la Bourse de Toronto. Chaque unité d'action temporairement incessible sera payée au plus tard le 30 décembre de la troisième année civile suivant la date d'attribution applicable.

Le coût de rémunération est constaté dans le bénéfice d'exploitation pour chaque unité d'action temporairement incessible attribuée, et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Loblaw au moment de l'attribution selon une répartition proportionnelle sur la période d'acquisition des droits, et fait l'objet d'un redressement en fonction des variations du cours jusqu'à la date d'acquisition des droits. L'effet cumulatif des variations du cours est constaté pendant la période au cours de laquelle survient la variation.

En 2005, la société a attribué à 2 employés 5 096 unités d'actions temporairement incessibles au cours du troisième trimestre et a attribué à 231 employés 376 645 unités d'actions temporairement incessibles au cours du premier trimestre.

Note 12. Opérations entre apparentés

Au cours du deuxième trimestre de 2005, Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société, a vendu un portefeuille de prêts à long terme à recevoir d'une tierce partie à une filiale en propriété exclusive de George Weston limitée (« Weston »), actionnaire majoritaire de la société. À l'origine, les prêts de ce portefeuille ont été acquis auprès d'institutions financières tierces en 2001. Cette opération a été conclue par Glenhuron dans le cadre de la gestion continue de l'ensemble de son portefeuille de placements.

La contrepartie en espèces de 106 millions de dollars US est fondée sur la juste valeur marchande du portefeuille de prêts et équivaut approximativement à la valeur comptable. Un examen indépendant de l'analyse de l'évaluation a été obtenu par la société afin de s'assurer que la méthode utilisée par Glenhuron pour en arriver à la juste valeur marchande était raisonnable. À la date de la vente, la tranche à court terme de ce portefeuille de prêts, qui s'élève à 13 millions de dollars US, a été comprise dans les débiteurs et la tranche à long terme des prêts de 93 millions de dollars US a été comptabilisée dans les autres actifs.

Glenhuron a conclu une entente avec la filiale de Weston pour l'administration du portefeuille de prêts selon les conditions du marché.

Note 13. Taxe sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciales (TVP)

Au cours du troisième trimestre de 2005, la société a inscrit une charge relativement à la vérification effectuée par l'Agence du revenu du Canada à l'égard de la TPS appliquée à certains produits vendus entre 2000 et 2002, sur lesquels la TPS appropriée n'a pas été facturée ni versée ainsi qu'à la cotisation envisagée par l'ARC. À la lumière de la cotisation envisagée, la société a évalué et estimé les passifs éventuels afférents à la TPS et aux TVP dans d'autres secteurs de ses activités pour diverses périodes allant jusqu'à la fin de 2004. Par conséquent, une charge de 40 millions de dollars a été imputée au bénéfice d'exploitation au troisième trimestre. Ce montant correspond à la meilleure estimation des passifs d'impôts éventuels dont la direction a actuellement connaissance. Le montant final à payer sera fonction de l'issue des vérifications effectuées par les diverses autorités fiscales ou des règlements accordés par celles-ci et, par conséquent, le montant final pourrait différer du montant estimatif. La direction continuera d'évaluer ce montant estimatif au fil de chacune des étapes menant à un règlement avec les différentes autorités fiscales et elle rajustera le passif en conséquence.

Profil de la société

Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw ») est la plus grande entreprise de distribution alimentaire et l'un des plus importants détaillants de marchandise générale et de services au Canada. Elle s'efforce de procurer des rendements supérieurs à ses actionnaires en cherchant notamment à faire augmenter la valeur des actions et en versant des dividendes. Par l'intermédiaire de ses différentes bannières, Loblaw s'engage à regrouper sous un même toit une offre destinée aux Canadiens qui recherchent tout ce qu'il y a de mieux pour combler leurs besoins en matière de produits d'alimentation et d'articles ménagers courants. Cet objectif est possible grâce à son portefeuille de magasins de formats variés à l'échelle du Canada. Loblaw jouit d'une réputation enviable pour la qualité, l'innovation et la valeur ajoutée de ses produits d'alimentation. Elle possède également le programme de marques contrôlées le plus solide au Canada, notamment ses marques uniques *le Choix du Président* et *sans nom*.

Alors que l'alimentation demeure au coeur de ses activités, Loblaw a transformé les perceptions des Canadiens quant à l'image de ce que peut être un supermarché. Ses magasins offrent une vaste gamme de services et de produits de marchandise générale qui connaissent une croissance et un succès constants. De plus, les *Services financiers le Choix du Président* offrent des services bancaires de base, la populaire carte de crédit MasterCard^{MD}, des assurances habitation et auto de même qu'un programme de fidélisation de points *PC*.

Loblaw s'efforce d'atteindre ses objectifs par une croissance stable, soutenue et à long terme. Sa volonté d'assumer des risques d'exploitation calculés est équilibrée par son engagement à maintenir un bilan solide. Pour réaliser ses stratégies, Loblaw déploie les ressources nécessaires pour investir dans ses marchés existants et y accroître sa pénétration. Elle poursuit également un programme dynamique de développement de produits et est très sélective dans ses acquisitions et ses possibilités d'affaires. Étant donné la nature concurrentielle de l'industrie, Loblaw mise constamment sur un milieu d'exploitation tout à la fois rentable et stable. Elle veille à ce que ses systèmes technologiques et sa logistique accroissent l'efficacité de son exploitation.

Marques de commerce

Loblaw et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales sont des utilisateurs sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Loblaw ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à M. Geoffrey H. Wilson, vice-président principal, relations avec l'industrie et les investisseurs, au siège social de la société ou par courriel au investor@loblaw.com.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et au Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société. La société procède à un appel d'analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Cet appel sera archivé dans la section destinée aux investisseurs sur le site Web de la société.

This report is available in English.

Les Compagnies Loblaw limitée

Bureau enregistré :
22 St. Clair Avenue East
Toronto, Canada
M4T 2S7

Siège social :
1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5

Téléphone : (416) 922-8500
Télécopieur : (416) 922-8508
www.loblaw.com

Loblaw[™]

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE